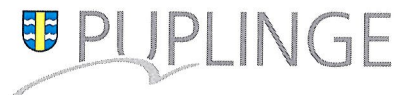


COMMUNE DE



Délibération N° 4/2021
Séance du 24 mars 2021

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'investissement de CHF 132'000.- pour la rénovation du collecteur d'eaux pluviales (EP) du chemin du Chamoliet

Vu l'état de vétusté du collecteur EP privé communal du chemin du Chamoliet ;
vu la nécessité, selon l'exigence de l'Office Cantonal de l'Eau, de rénover le collecteur et de créer un nouveau raccordement au réseau, pour son intégration au réseau d'assainissement secondaire ;
vu l'étude du projet et le devis général établi par le bureau d'ingénieur Perreten & Milleret ;
vu l'exposé des motifs du 2 février 2021 ;
vu les travaux de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 4 février 2021 ;
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 132'000.-, destiné à la rénovation du collecteur EP du chemin du Chamoliet et à la création du nouveau raccordement au réseau de la route de Mon-Ideé.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, dès la première année suivant l'utilisation du bien, estimée à 2021.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.

Carole DISTASI
Présidente

Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 24 mars 2021